

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2024
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉE LE 5 FEVRIER 2024**

Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 22 janvier 2024

PRÉSENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC

Messieurs BERTRAND – BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :

Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET – CANOVAS – CHAUVIN – DAVID – LE PALLEC – RICHOUX

Messieurs DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION – TILLARD

PROCURATIONS :

M. ANDRIAMANDIMBY a donné pouvoir à M. LE BRAS

Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme LE GUELLEC

Mme PELLETIER a donné pouvoir à Mme FAUCHOUX

Mme SAUVÉE a donné pouvoir à M. DESSAUGE

EXCUSEES :

Mme HUET

Mme METENS

SECRÉTAIRE : M. DESSAUGE

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
24.01	M. LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023.

URBANISME ET CADRE DE VIE

24.02	M BOURGOGNON	ETUDE PRE-OPERATIONNELLE ILOT PEUGEOT / RUE DE RENNES - CREATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER DANS LE CADRE DE LA PRISE EN CONSIDERANT D'UN PROJET D'AMENAGEMENT	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la prise en considération de l'étude pré-opérationnelle en cours visant la requalification de l'îlot Peugeot / Rue de Rennes comprenant : <ul style="list-style-type: none"> o Le site de l'ex-Garage Peugeot o Les fonds de jardin de la Rue de Rennes o Les deux parkings communaux du Boulevard Foch - APPROUVE la création d'un périmètre tel que présenté dans le plan ci-dessous (périmètre d'étude matérialisé par un tireté rose), à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de travaux, constructions ou installation susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation des objectifs d'aménagement fixés sur le secteur ; <div style="text-align: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
24.03	M BOURGOGNON	MODIFICATION DE LA ZONE NON AEDIFICANDI - ZONE DE L'ABBAYE	<p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID et M. THIRION, TILLARD, PARTHENAY), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la demande à destination de l'intercommunalité ayant pour objectif de modifier la règle ; - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les formalités et à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
24.04	M BOURGOGNON	RETROCESSION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES OUVRAGES ET RESEAUX DIVERS COMMUNS – LOTISSEMENT « COULON »	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DEMANDE la levée des réserves suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pose d'un panneau d'identification de rue pour la voie « rue Hélène Boucher » ; ▪ Passerelle bois : mise en place d'un système anti dérapant sur les lames bois ▪ Zone d'apport volontaire rue Marie Curie : installation de lisses en bois pour retenir les conteneurs ; ▪ Mise en place de marquage au sol (pictogramme piéton) sur la voirie principale rue Hélène Boucher ; ▪ Espaces verts : Remplacement des végétaux morts (arbres et arbustes) ; ▪ Remplacement des compteurs électriques cassés ; ▪ Caniveau à reprendre - PROCEDE au classement dans le domaine communal des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique, dès la levée des réserves susmentionnées ; - APPROUVE le transfert dans le domaine public communal des voies susmentionnées ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au transfert dans le domaine public communal des ouvrages et réseaux divers communs du « lotissement de Coulon » une fois les réserves levées.
EDUCATION, JEUNESSE, SOLIDARITES, SANTE, FAMILLE, SPORT			
24.05	Mme FAUCHOUX	SIGNATURE DE LA CONVENTION 2024-2026 AVEC L'ASSOCIATION LES EQUISPORTS RELATIVE A L'UTILISATION ET LA VALORISATION DU SITE DE L'ILE AU MOULIN	<p>Après avoir délibéré, à 26 voix pour et 1 abstention (Mme RICHOUX), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le projet de convention tel qu'annexé ; - AUTORISE Monsieur le Maire à finaliser et signer la convention et tout document nécessaire à la bonne application de la présente délibération.
24.06	M. GUILLOUËT	GRATUITE 2024 D'USAGE DES SALLES COMMUNALES POUR LA CPTS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCORDE la gratuité de la mise à disposition des salles municipales sur l'année 2024 pour la CPTS du pays de Brocéliande, sous réserve le cas échéant pour le Confluent d'un seul usage dans l'année ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats et tout document y afférent.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES

24.07	M. BERTRAND	VALIDATION DE L'EXTENSION DU CREMATORIUM DE MONTFORT	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none">- APPROUVE l'extension du crématorium à venir sur le territoire de Montfort-Sur-Meu, conformément aux plans et spécifications techniques présentés,- AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, y compris la signature d'éventuels contrats, la gestion des fonds alloués, et la coordination avec les autorités compétentes, le tout en relation avec le délégataire OGF chargé des travaux.- RAPPELLE que la population sera informée de la présente délibération par tout moyen et notamment publication sur le site internet de la commune et affichage en Mairie.
24.08	M. BERTRAND	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none">- VALIDE la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 ;- PREND acte des orientations annoncées dans le rapport annexé à la présente délibération.

Fabrice DALINO,
Maire.

